

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°04

19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Adolphe MOLINA (donne pouvoir à Karim AMEZIANE), Yves POTIER (donne pouvoir à Corinne PELEGRY), Nathalie BARBIER (donne pouvoir à Joël MAZZARO).

SECRETAIRE : Michel BRASME.

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité.

1- Délibération : Diagnostic éclairage public réalisé par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère.

Lors du conseil municipal du 29 mars dernier, le conseil avait donné son accord pour la réalisation d'un diagnostic de notre réseau d'éclairage public par le syndicat d'électricité afin de décider d'un futur transfert de compétence.

Ce programme prévoit l'analyse technique et financière de notre réseau par un bureau d'étude externe afin d'avoir une vision en coût global (investissement et fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le coût du diagnostic est de 1692,70 euros TTC. La part à charge de la commune sera de 205,00 euros pour les points lumineux et 62,73 euros pour l'étude d'éclairage à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération, soit un coût total pour la commune de **283,41 euros** TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil que la commune demande son intégration dans ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2016/04/01 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE que la commune de VEYSSILIEU soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI, pour la mission de base :

- Points lumineux
- Armoires de commandes
- Cartographie numérique du réseau d'éclairage public

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette opération.

2- Délibération : Lancement du marché de travaux par la Communauté de Commune de l'Isle Crémieu dans le cadre de l'étude signalétique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a présenté les résultats de l'étude signalétique lors du conseil communautaire du 29/10/2015. Il rappelle que le projet signalétique a pour objectif d'implanter des RIS (Relais d'Information et de Services) et une SIL (Signalétique d'Information Locale) sur les 21 communes afin d'indiquer les commerces, artisans, équipements publics, sites touristiques, voir même les sentiers de randonnée.

À ce titre, notre commune a validé la charte signalétique qui présente les caractéristiques visuelles et techniques retenues pour le mobilier signalétique (caractéristiques harmonisées avec les Communautés de Communes du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises) : il s'agit d'une **validation de principe**, sans engagement financier de notre part, à opter pour ces mêmes caractéristiques visuelles et techniques dans le cas de l'installation de mobilier signalétique sur notre commune.

Aujourd'hui, par cette délibération, nous devons nous positionner sur la poursuite du projet de signalétique intercommunal et la mise en place de mobilier signalétique sur notre commune.

Nous devons indiquer si nous souhaitons :

- l'installation du mobilier signalétique (RIS et/ou SIL).
- valider les clés de répartitions financières (en pourcentage) proposées par la CCIC.
- valider les montants estimatifs de répartition financière du coût du mobilier entre notre commune, la CCIC et les professionnels.

Synthèse pour la commune de VEYSSILIEU :

Pas de RIS.

9 lattes au total (630 euros / 70 euros l'unité) : 0 lattes à la charge de la CCIC - 1 latte à la charge des professionnels – 8 lattes à la charge de la commune.

Mats pour les lattes = CCIC (560 euros)

Pose des lattes = CCIC (1 120 euros)

TOTAL : 2 310 euros HT

Estimation de la répartition financière entre CCIC/Commune/professionnels (HT) :

CCIC = 1 680,00 euros (pose de lattes 1 120 euros + mâts 560 euros)

Commune = 560 euros (8 lattes)

Professionnels (café) = 70 euros (1 lattes)

Le café étant installé dans un bâtiment communal et l'unique commerce de la commune, Monsieur le Maire propose que la commune finance la latte professionnelle.

Marc BERNARD pose la question de l'utilité de la mise en place de cette signalétique sur notre commune. Monsieur le Maire rappelle que le dossier a déjà été présenté et qu'une validation de principe sans engagement financier a été adoptée par délibération du 19 novembre 2015 à l'unanimité des présents.

Michel BRASME et Max VELIEN trouvent la signalétique peut-être imposante pour notre centre bourg et émettent l'hypothèse de retirer certaines lattes. Monsieur le Maire précise qu'un cabinet d'études a travaillé sur cette signalétique et que les points repérés doivent être visibles pour chaque accès au village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2016/04/02 : Vote : Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 0

VALIDE l'installation de mobilier signalétique sur notre commune,

APPROUVE les clés de répartitions financières proposées par la CCIC,

VALIDE l'estimation de la répartition financière du coût du mobilier entre notre commune et la C.C.I.C et **approuve le financement par la commune de la latte professionnelle.**

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

3- Délibération : Don de matériel informatique à une association.

À l'occasion du changement de notre matériel informatique, il apparaît que, hormis le matériel changé, nous avons en stock deux anciennes unités centrales obsolètes avec périphériques (écrans, claviers).

Monsieur le Maire propose de faire don de ce matériel à une association. Il s'agit de l'association **Lengo Ensemble** qui œuvre en faveur des enfants et jeunes défavorisés au Sénégal depuis deux ans.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la lettre de l'association ainsi que la plaquette montrant les nombreuses actions menées depuis sa création.

Monsieur le Maire précise que les unités centrales seront bien entendues vidées de toutes informations administratives contenues dans les disques durs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2016/04/03 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

AUTORISE le don du matériel informatique obsolète de la commune dans les conditions précitées.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

4- Demande pour l'achat de parcelles communales (parcelles C35 et C577) au hameau du Petit Meyzieu.

Messieurs BOGEY et LEFEBRE du Petit Meyzieu se sont fait connaître comme acquéreurs potentiels des parcelles communales cadastrées C35 et C577 attenantes à leur terrain respectif. Ces parcelles, en continuité du lavoir communal, ont été dessouchées et nettoyées lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire présente ces demandes aux conseillers afin d'apporter une réponse à ces deux demandes.

Après en avoir débattu **le conseil prend la décision de conserver ces parcelles communales.**

Monsieur le Maire fera part, par courrier de cette décision, à Messieurs BOGEY et LEFEBRE.

5- Compte-rendu de réunion avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) Isère du mercredi 18 mai 2016 pour le projet de rénovation de l'école.

Monsieur le Maire a reçu les représentants du Conseil Architecture Urbanisme Environnement Isère, mercredi 18 mai à 14h30, suite à notre demande d'entretien dans la cadre de la rénovation du groupe scolaire. Étaient présents Messieurs Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE ainsi que Monsieur Rémy GUYARD et Madame Camille CRITIN du C.A.U.E. Nous avons débuté la réunion par une présentation de notre commune en précisant les besoins propres à notre requête, soit deux salles de classe, une salle de restauration et une salle de motricité. Nous leur avons présenté l'Avant-Projet Définitif de l'étude du bâtiment neuf afin de cibler nos besoins en terme de surface. Puis nous sommes passés à la visite des locaux existants (bâtiment scolaire dans son ensemble, chaufferie, salle de rencontre, garages, préfabriqué) et du terrain disponible en contrebas de la cours de récréation par son accès chemin de Bramafant.

De retour en Mairie, Monsieur Rémy GUYARD et Madame Camille CRITIN nous ont présenté les missions générales du CAUE de l'Isère dont la partie nous concernant directement, le conseil aux collectivités dans le cadre de l'aide à projet comprenant :

- Un diagnostic des besoins et capacités avec propositions de scénarii.
- Une aide à l'élaboration d'un cahier des charges.
- Une aide au choix de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Rémy GUYARD et Madame Camille CRITIN nous présenterons le résultat de leur réflexion dès la rentrée de septembre. En fonction de la durée de notre retour sur le projet et de notre approbation, un cahier des charges peut être élaboré fin 2016 pour un appel d'offre à maîtrise d'œuvre dès le début de l'année 2017. Ce planning reste compatible avec notre subvention en cours auprès du conseil départemental.

6- informations et questions diverses.

- Commission Communale d'Action Sociale :

Contrairement au Centre Communal d'Action Sociale, les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux (article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Néanmoins, selon une réponse ministérielle (JO AN du 31/07/1989 – réponse n°12 683 « *Rien ne s'oppose à ce que les commissions municipales entendent des personnes extérieures au conseil municipal* »).

Monsieur le Maire confirme donc les membres désignés par délibération du 19 novembre 2015 soit :

Vice-présidente : Lydie GRAMOND-GAY.

Membres : Anne ADAMOWICZ, Nathalie BARBIER, Michel BRASLME, Max VELIEN.

Vu le caractère social de cette commission, les personnes extérieures impliquées (Eric BARBIER, Geneviève COLOMB, Alexandra CONTAMIN et Nicole VELIEN) seront conviées lors des réunions de la commission.

- Règlement nouveau cimetière et emplacements pour des urnes enterrées :

Monsieur le Maire informe le conseil que le règlement du cimetière va faire l'objet d'une mise à jour afin d'y insérer les règles en vigueur dans sa partie neuve. En effet, de par sa configuration, les emplacements sont concédés par surface de 1m x 2 m (1m x 2,5 m pour la partie ancienne). Les concessions sont délivrées dans l'ordre des demandes en partant de la partie haute à gauche.

À cette occasion, Monsieur le Maire propose de donner l'autorisation de concession de 1m x 1m afin de permettre la mise en terre d'urnes funéraires avec une pierre tombale pour les personnes ne désirant pas utiliser

le columbarium. Cette pratique est couramment utilisée dans de nombreux cimetières. Nous pourrions envisager une partie dédiée à ces emplacements dans un souci d'optimisation de surfaces.

Le conseil étant favorable à cette disposition, le règlement modifié sera présenté lors du prochain conseil municipal.

- Réunion préparatoire à l'Arrêt Projet PLU :

Elle est prévue début juin avec les services de l'Etat, SANO, le SYMBORD pour le SCOT, le SMABB, la chambre d'agriculture.

-Départ de la Directrice de l'école de Panossas :

Lydie GRAMOND-GAY informe les conseillers du départ à la retraite de la Directrice et du départ d'une institutrice de l'école de Panossas. Elle propose de leur offrir un cadeau en bon d'achat comme cela a été fait précédemment. Le conseil municipal acte l'achat d'un bon cadeau de 80€.

-Syndicat La Pléiade :

Corinne PELEGRY informe les conseillers que pour 2015 sept enfants de la commune étaient scolarisés au Lycée La pléiade. La participation budgétaire de la Commune, qui est fiscalisée, est de 577.30€.

-SMND :

Anne ADAMOWICZ informe les conseillers qu'elle ne souhaite plus être déléguée de la Commune pour ce syndicat.

Un conseil municipal est prévu le samedi 04 juin 2016 pour les délibérations concernant la cantine et la garderie à la rentrée scolaire 2016.

La séance est levée à 20h00.